APPEL A CANDIDATURES

Résidence de création 2022 « Hors les murs »

Commune de Gurgy (89)

CONTEXTE

La commune de Gurgy, idéalement située à proximité d'Auxerre (10 km) et de l'autoroute A6 (6 km), compte 1 800 habitants.
La municipalité porte une attention particulière au développement de l'accès à la culture pour tous. C'est dans cette optique, qu'en 2012, l'Espace culturel a ouvert ses portes, offrant ainsi aux visiteurs une salle d'exposition de qualité.
De la peinture, en passant par la sculpture ou la photographie, l'Espace culturel propose aux visiteurs des thématiques diverses pour tous les âges.
Depuis 2017, la commune de Gurgy accueille des artistes en résidence à l'Espace culturel.
Cette année, la municipalité souhaite intégrer dans son programme culturel 2022, un projet de résidence d'artiste « Hors les murs ».



Le bâtiment de l'Espace culturel

Mairie de Gurgy – Espace culturel de Gurgy
11 rue de l'ile Chamond – 89250 Gurgy
03 86 53 02 86 - mairie.gurgy@wanadoo.fr

MODALITES DE LA RESIDENCE

Une convention sera établie entre l'artiste sélectionné et la commune de Gurgy, avant le début de la résidence, spécifiant les engagements de chacun.

> Période
Août 2022 (du 05 au 26 août 2022)

> Rémunération
L'artiste percevra une allocation de séjour de 1 500 €. Une aide à la production (frais de matériel) sera accordée, en fonction du projet, évalué avec l'artiste, à hauteur de 1 000 € maximum. Cette rémunération sera versée sous présentation de facture.
Frais à la charge de l'artiste :
- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements durant la résidence, etc.)
- Les frais liés à des achats d'investissement : d'outils autres que ceux mis à sa disposition.

Le versement se fera à la fin de la résidence.

> Hébergement
L'artiste sera logé dans le gîte communal

> Profil du candidat
Tout artiste engagé dans une démarche professionnelle de création.
L'artiste doit être en mesure de se déplacer avec son véhicule.
Il devra disposer d'une assurance responsabilité civile.
Dans le cas d'un artiste de nationalité étrangère, la personne devra être titulaire d'une carte de séjour.
L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale (ex : Maison des artistes-sécurité sociale) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.
L'artiste devra être en règle avec les services fiscaux et sociaux.

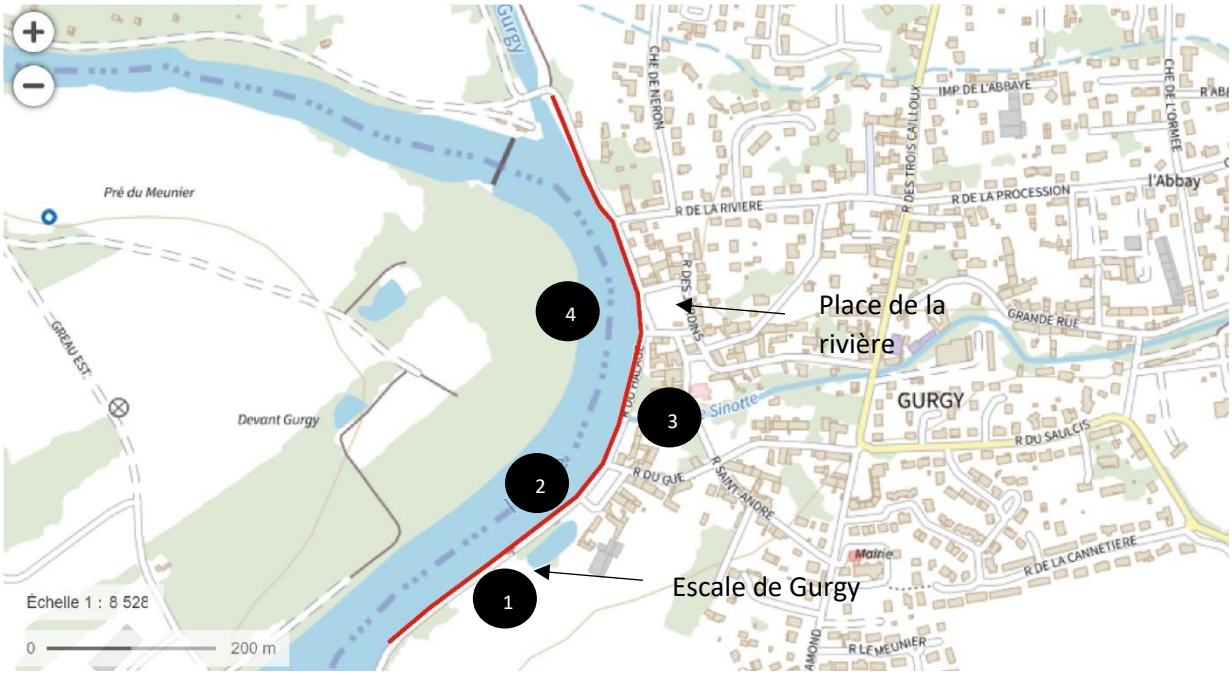
> Communication
La commune s'engage à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication.

> Accompagnement
L'artiste devra être autonome dans sa production.
Il pourra se faire aider ponctuellement des services techniques municipaux. Une demande préalable devra être effectuée dans la note d'intention et sera étudiée selon les moyens techniques disponibles.

DESCRIPTIF DU PROJET

La résidence de création de 2022 invite l'artiste à concevoir une œuvre / installation originale, pérenne ou éphémère, au bord de la rivière de l'Yonne, le long de la véloroute (bande entre la voie de circulation et la rivière l'Yonne). L'œuvre créée durant la résidence pourra être installée au niveau du tracé identifié en rouge sur le plan ci-dessous.
L'œuvre bénéficiera d'une visibilité, car elle est située sur le tracé du véloroute et se situe à proximité d'emplacements stratégiques : proche de la place de rivière (lieu de manifestations, en période estivale) et traversée par l'escale (aire d'accueil pour camping-cars et halte fluviale pour bateaux de plaisance).

Tracé identifié pour la résidence de création : le long de la rivière l'Yonne











– Espace cultur
Chamond – 892
mairie.gurgy@

S'il le souhaite, l'artiste retenu aura la possibilité de choisir un autre lieu, en accord avec la commune, et selon les contraintes techniques (terrain communal).
L'œuvre pourra être de différentes natures (sculpture, peinture, installation, land art, sonore…), posée au sol ou suspendue (ex : aux arbres, pont du ru de sinotte).
Tous types de matériaux seront acceptés.
Par ailleurs, il sera demandé à l'artiste de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics (habitants, enfants…) : montrer une étape de travail, une rencontre artistique avec le public, un événement participatif invitant les habitants du territoire...
L'artiste retenu devra respecter les règles sanitaires en vigueur.

> Objectifs

- S'insérer dans une démarche de création contemporaine autour des arts visuels (installation, land art, sculpture…)
- Concevoir une œuvre / installation originale au bord de la voie d'eau tout en s'intégrant et respectant l'identité du lieu
- Sensibiliser les habitants du territoire et les touristes à l'art
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire
- Valoriser le patrimoine fluvial de la commune et le tracé du Tour de Bourgogne à Vélo
- L'œuvre ne devra en aucun cas causer des dégâts sur l'environnement, ni présenter aucun danger pour les visiteurs, touristes fluviaux et les habitants.
- L'œuvre ne devra pas entraver la voie du chemin du halage, ni la navigation fluviale.

> Critères de sélection

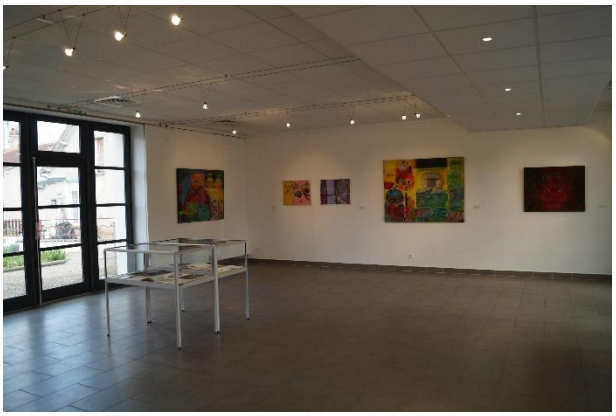
- Dossier de candidature complet
- Qualité et originalité de la démarche
- Respect des objectifs cités ci-avant
- Faisabilité du projet et adaptation au lieu
- Actions de médiation avec le public

Les lieux proposés dans le cadre de l'appel à projet sont accessibles à tous 7 jours /7, et ne seront pas assurées par la commune.

L'artiste pourra bénéficier d'un espace de travail : la salle de l'espace culturel

LA SALLE DE L'ESPACE CULTUREL, ESPACE DE TRAVAIL DURANT LA RESIDENCE





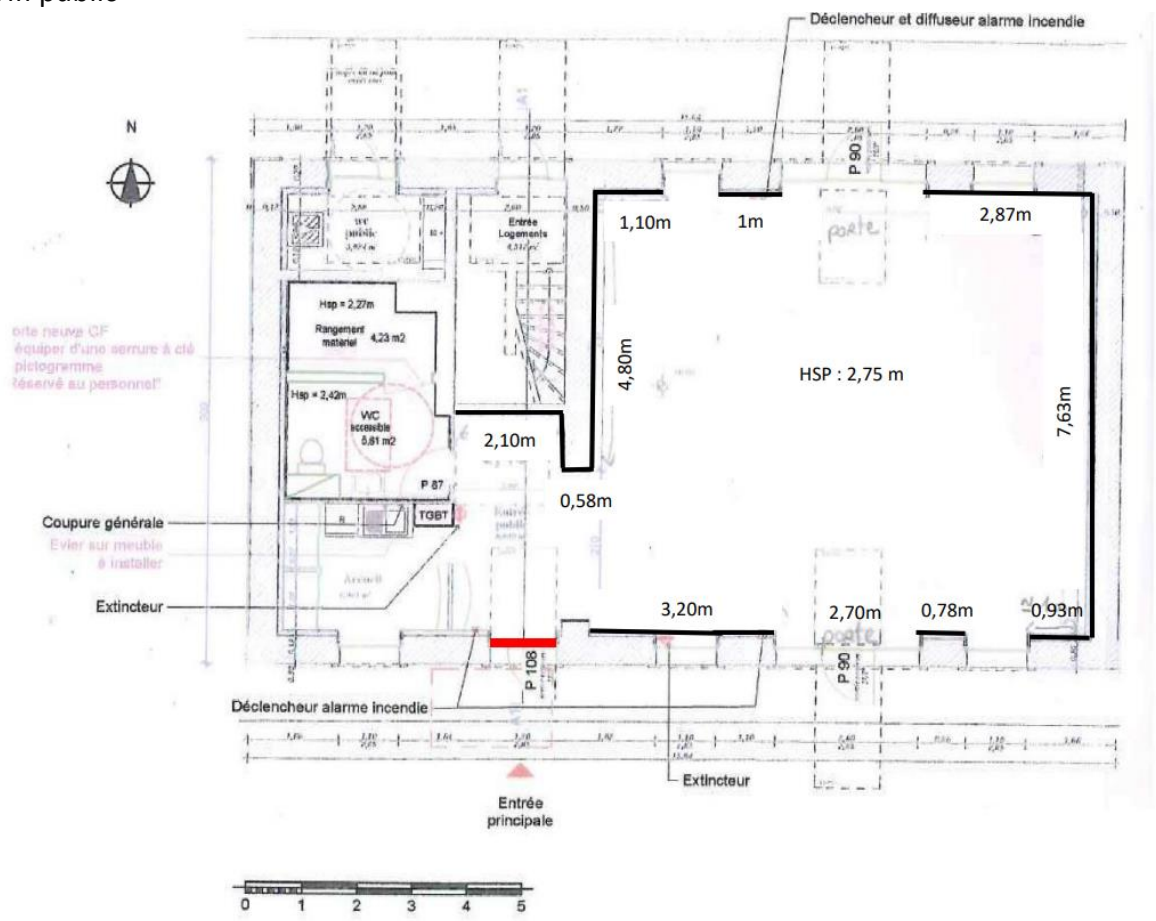
Caractéristiques de la salle

Hauteur sous plafond : 2,75 à 2,17m

Superficie totale : 70 m²

Sol : carrelage

Wifi public



Mairie de Gurgy – Espace culturel de Gurgy
11 rue de l'ile Chamond – 89250 Gurgy
03 86 53 02 86 - mairie.gurgy@wanadoo.fr

Liste du matériel disponible à l'espace culturel :

- 18 grilles d'exposition (H 1.95m x L 180 m)
- 4 supports / blocs blancs (H 2,04m x L 0,72m)
- 3 vitrines d'exposition (L 1m l 0,60m, H 0,35m, hauteur sur pied 0,95m)
- 5 toiles noires occultantes pour fenêtre
- 50 chaises pliantes
- 4 tables
- 45 verres de 19cl
- 1 réfrigérateur
- 1 lave-vaisselle

Entretien de la salle

Le nettoyage de la salle est à la charge des artistes. La commune met à disposition les produits et outils nécessaires au nettoyage (aspirateur, balai de nettoyage).

Sécurité

Il est formellement interdit de cacher ou de déplacer les extincteurs, de diminuer partiellement ou complètement la luminosité des blocs secours. Pour toute demande de stockage demandez au régisseur.

LE LOGEMENT

Plan et accès

Le logement se situe à 300 mètres de l'espace culturel, au-dessus de l'école maternelle, 2 grande rue à Gurgy.

Descriptif du logement

L'artistes sera logé gratuitement dans le gîte de commune.
Le logement fait 86 m². Il est composé de :

- 3 chambres de 9 à 11 m²
- Une cuisine équipée de 14m²
- Une salle de bain avec baignoire de 5m²
- Un salon de 27m²
- Un WC

Principaux équipements

- Électroménager : Un réfrigérateur, une cuisinière, un four et micro-ondes, une machine à café, des ustensiles de cuisine.
- Chambre 1 : Un lit double (140x190 cm).
- Chambre 2 : Deux lits simples (90x190cm).
- Chambre 3 : Deux lits simples superposés + un lit simple (90x190).







DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier sera rédigé en français. Il devra comporter les éléments suivants :
- le formulaire administratif complété
- un C.V. à jour
- Un dossier présentant le travail déjà mené (exemples de projets réalisés, éléments écrits : extraits de presse, articles publiés, …)
- une note d'intention synthétisant le projet proposé pour la résidence ainsi que les motivations personnelles

Limite dépôt des candidatures : mercredi 6 avril 2022
Merci de bien vouloir nous retourner le dossier à l'adresse suivante :
Mairie de Gurgy,
11 rue de l'Ile Chamond,
89250 Gurgy

ou par mail sous format pdf (limité à 10 Mo par fichier) :
Ludivine ALLIOT, chargée de projets : culturetourisme.gurgyyonne@gmail.com

Les dossiers seront examinés par une commission d'experts. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

CONTACT

Renseignements complémentaires par mail culturetourisme.gurgyyonne@gmail.com ou par téléphone : 03 86 53 02 86.

APPEL A CANDIDATURES – RESIDENCE DE CREATION 2022

Commune de Gurgy

FORMULAIRE ADMINISTRATIF
Dépôt de candidature

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° téléphone fixe et portable :

Adresse mail :

Site internet, blog, page FB :

N° sécurité sociale :

N° SIRET/MDA :

Techniques / matériaux utilisés :

Permis B : ☐ oui ☐ non